

Président
Louis MEJEAN
 06 46 04 49 96



Présentation

6.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre.
 Plan d'eau eau close : moins d'1 ha.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- Pêche interdite par arrêté préfectoral (réserve de pêche) dans le centre ville de Nonancourt le long de l'impasse du Pont Neuf, du quai Henry IV et du quai du Guichet.



Parcours à Dampierre sur Avre

